

Note à l'attention des candidats scolaires (établissements publics et privés sous contrat) : Incluscol

Je suis candidat scolaire d'un établissement public ou privé sous contrat et j'ai des besoins particuliers (dus à un handicap ou une pathologie reconnue).

➡ Je dois formuler une demande dans INCLUSCOL si je souhaite bénéficier de mesures d'aménagements d'épreuves pour le passage de mon examen.

PORTAIL INCLUSCOL : <https://arena.ac-montpellier.fr/incluscol>
 Connexion à l'aide des identifiants Educonnect fournis par mon établissement.
 Document ressource : [guide Incluscol](#)

INCLUSCOL est la plateforme nationale qui me permettra d'effectuer une **demande d'aménagements d'épreuves** des examens suivants :

- **Diplôme national du brevet (DNB), Certificat de formation générale (CFG) ;**
- **Épreuves anticipées (EA) et épreuves du baccalauréat général et technologique (BGT) ;**
- **BCP, BP, CAP, CS 3 et 4 ;**
- **BTS.**

⚠ si je présente un **DN MADE, DEES, DEETS, DEME, DCG, DSCG, DECESF ou DELF** : → Je dois me référer aux notes correspondantes.

✓ Comment choisir ma procédure et qui va traiter ma demande ?

Procédure « simplifiée »	Procédure « complète »
J'ai déjà des aménagements de scolarité (PAP, PAI, PPS) ET les aménagements d'épreuves dont j'ai besoin leur correspondent. → Je coche « je dispose d'aménagements sur le temps scolaire ». → Je n'ai pas accès à la liste des aménagements : <u>c'est normal</u> Les aménagements mis en œuvre dans la scolarité sont à renseigner par l'établissement. Il me suffit de valider la demande : celle-ci passera alors à l'état : Demande créée	Je n'ai pas d'aménagements de scolarité OU les aménagements d'épreuves à l'examen demandés ne correspondent pas aux aménagements de mon PAP, PAI, PPS. → Je coche les aménagements souhaités et je dépose les documents demandés puis je valide la demande qui passera à l'état : Demande créée
L'établissement sélectionne les aménagements indiqués dans le PAP, le PAI ou le PPS et dont l'élève bénéficie, ma demande passe en statut : Traitée équipe pédagogique (simplifiée)	L'établissement donne un avis sur chaque aménagement demandé. Ma demande passe en statut : Traitée équipe pédagogique
Le médecin donne un avis médical sur chaque aménagement demandé. Ma demande passe en statut : Traitée médecin	La Division des Examens et Concours (DEC) donne un avis réglementaire sur chaque aménagement demandé. Le recteur d'académie arrête la décision. Une fois cette phase terminée, ma demande passe en statut : Traitée autorité administrative

✓ Et après ?

1 - Une notification est déposée dans **CYCLADES** : ce document m'informe des aménagements auxquels j'ai droit et précise si des aménagements ont été refusés (Mon établissement et les centres d'épreuves sont informés de mes mesures d'aménagements).

2. L'établissement ou le candidat imprime la notification d'aménagements d'épreuves depuis mon espace CYCLADES.

3. Je prends contact avec le centre d'examen afin que mes aménagements soient mis en œuvre dans les meilleures conditions.

4. Je l'apporte obligatoirement le jour des épreuves.

✓ Quel est le calendrier de la campagne d'aménagement ?

Conformément au Code de l'Education, les demandes d'aménagements doivent être effectuées pendant la période réglementaire d'inscription à l'examen. En raison du déploiement de l'application Incluscol cette année, l'application sera ouverte pour la session 2027 du 15 septembre 2026 jusqu'au :

- | | |
|---|--|
| - 12 novembre 2026 pour le BTS | - 15 décembre 2026 pour le DNB, BCP, CAP, BP |
| - 8 janvier 2027 pour le BGT et épreuves anticipées | - 29 janvier 2027 pour le CFG |

✓ Quels documents dois-je fournir ?

Procédure « simplifiée »	Procédure « complète »
Aucun document à fournir SAUF si j'ai reçu une notification d'AESH reçue par la CDAPH dans le cadre de mon PPS.	Copie du PAP, PAI ou PPS, copie des notifications MDPH en cours, notification d'aménagements éventuellement déjà obtenus pour un autre examen et tout document médical ou paramédical justifiant des troubles ou difficultés.

✓ Comment modifier ma demande dans INCLUSCOL ?

→ Je dois en informer en amont mon établissement afin qu'il puisse suivre l'évolution du dossier. Il est à noter que la procédure repart de zéro après toute modification de ma demande.
→ L'établissement avertit la DEC afin de réinstruire le dossier.

✓ En cas de diagnostic tardif d'une pathologie ou d'un accident, je fais comment ?

Je me casse le bras ou je suis diagnostiqué(e) diabétique, par exemple, après la date de fermeture de la campagne d'aménagements. Je préviens mon établissement. Je pourrai formuler une demande en 2027 (pour une aide humaine, un tiers-temps pour les épreuves écrites, ...) : **informations à venir en mars 2027.**

✓ Quelques principes à retenir :

Dispense d'épreuve à l'examen : Les dispenses d'enseignements accordées par la Rectrice dans le cadre de la scolarité NE CREENT PAS de droit automatique à une dispense des épreuves d'examen.

→ Une demande spécifique sur INCLUSCOL doit être faite pour l'examen.

Redoublement : Dans le cas d'un redoublement, la reconduction des aménagements est automatique sans nouvelle demande, sauf évolution de l'état de santé. Mon établissement le notifie à la DEC.

Candidat allophone : Cette procédure NE CONCERNE PAS les élèves allophones (sauf si, par ailleurs, ils présentent un handicap ou un trouble de santé invalidant). La possibilité d'utiliser un dictionnaire bilingue lors des épreuves est à formaliser auprès du chef d'établissement.

Le contrôle en cours de formation (CCF) et contrôle continu (CC)

Il n'est pas nécessaire d'adresser à la division des examens et concours des demandes d'aménagements concernant les CCF et contrôle continu, qui relèvent de la formation et non d'une épreuve ponctuelle.

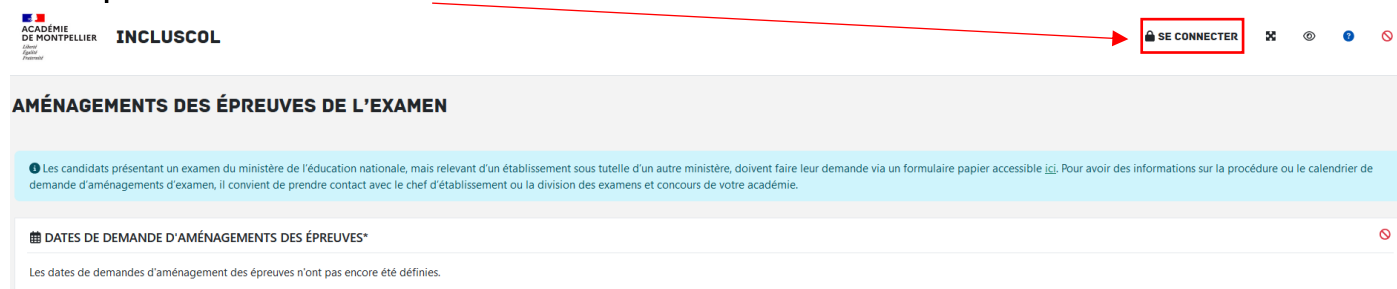
Information commune à toutes les demandes d'aménagements d'épreuves aux examens :

Les aménagements d'épreuves sont accordés pour un examen précis. Une demande doit être déposée pour chaque examen, même au cours d'une même session.
1 examen = 1 demande d'aménagement

✓ Quelles sont les étapes principales à effectuer dans Incluscol ?

1. Se connecter à l'adresse suivante : <https://arena.ac-montpellier.fr/incluscol>

2. Cliquer sur « se connecter »



3. Se connecter via EduConnect



4. Sélectionner le profil de connexion : Responsable d'élève (si mineur) ou élève



5. Sélectionner ma situation

→ Si je dispose d'aménagements sur le temps scolaire et si les aménagements de scolarité correspondent à mes besoins (procédure simplifiée) :

Je coche « Je dispose d'aménagements sur le temps scolaire ».

J'indique le dispositif mis en place en cochant PPS ou PAI ou PAP.

Puis, je sélectionne « Mes aménagements de scolarité correspondent à mes besoins en matière d'examen ».

Si je coche le dispositif **PPS** avec « **Mes aménagements de scolarité correspondent à mes besoins en matière d'examen** », une case me permet de déclarer que j'ai reçu une notification d'AESH de la CDAPH.

Si la case de la notification est cochée, celle-ci me sera demandée et je devrai la téléverser.

→ Si je dispose d'aménagements sur le temps scolaire et si les aménagements de scolarité ne correspondent pas à mes besoins (procédure complète)

Je coche « Je dispose d'aménagements sur le temps scolaire ».

J'indique le dispositif mis en place en cochant PPS ou PAI ou PAP.

Puis, je coche « Mes aménagements de scolarité ne correspondent pas entièrement à mes besoins d'aménagements en matière d'examen ou ma situation m'amène à demander d'autres aménagements ».

AMÉNAGEMENTS SUR LE TEMPS SCOLAIRE*

☐ Je ne dispose pas d'aménagement sur le temps scolaire
☒ Je dispose d'aménagements sur le temps scolaire

Aménagements mis en place

☐ PPS - (Projet Personnalisé de Scolarisation)
☒ PAI - (Projet d'Accueil Individualisé)
☐ PAP - (Plan d'Accompagnement Personnalisé)

☐ Mes aménagements de scolarité correspondent à mes besoins en matière d'examen
☒ Mes aménagements de scolarité ne correspondent pas entièrement à mes besoins d'aménagements en matière d'examen ou ma situation m'amène à demander d'autres aménagements

Vous pourrez consulter les aménagements saisis par le chef d'établissement qui correspondent bien à votre PAP/PAI/PPS. Ces informations seront disponibles dans le détail de votre demande, après saisie par le chef d'établissement.

Je sélectionne les aménagements souhaités, puis je clique sur le bouton **Valider** pour soumettre ma demande.

AMÉNAGEMENTS SOLLICITÉS

TEMPS OU ESPACE

1 - Temps majoré

1.1 - Epreuves écrites

☐ 1.1.1 - un tiers-temps (1/3)
☐ 1.1.2 - temps supérieur pour situation exceptionnelle
☐ 1.1.3 - temps inférieur au tiers-temps [Cliquez pour afficher les sous-menus](#)

1.2 - Epreuves orales

☐ 1.2.1 - un tiers-temps (1/3)
☐ 1.2.2 - temps supérieur pour situation exceptionnelle
☐ 1.2.3 - temps inférieur au tiers-temps [Cliquez pour afficher les sous-menus](#)

1.3 - Préparation des épreuves orales

☐ 1.3.1 - un tiers-temps (1/3)
☐ 1.3.2 - temps supérieur pour situation exceptionnelle
☐ 1.3.3 - temps inférieur au tiers-temps [Cliquez pour afficher les sous-menus](#)

1.4 - Epreuves pratiques

☐ 1.4.1 - un tiers-temps (1/3)
☐ 1.4.2 - temps supérieur pour situation exceptionnelle
☐ 1.4.3 - temps inférieur au tiers-temps [Cliquez pour afficher les sous-menus](#)

1.5 - Préparation des épreuves pratiques

☐ 1.5.1 - un tiers-temps (1/3)

2 - Pause
 Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.

☐ 2.1 - temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes
☐ 2.2 - temps compensatoire pour soins
☐ 2.3 - possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire
☐ 2.4 - possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)
☐ 2.5 - possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers temps

Table des matières

- Examen
- Identité
 - Représentant légal
 - Etablissement
- Aménagements sollicités**
 - temps ou espace
 - aménagements techniques
 - aides humaines
 - adaptations et dispenses
 - étalement d'épreuves ou conservation de notes

Il est demandé au candidat de joindre son dispositif (PAP/PAI/PPS) et tous les bilans ou les documents à caractère médical ou paramédical justifiant de ses troubles ou difficultés, utiles à l'étude du dossier par le médecin.

→ Si je ne dispose pas d'aménagement sur le temps scolaire (procédure complète) :

Je sélectionne les aménagements souhaités, puis je clique sur le bouton **Valider** pour soumettre ma demande.

AMÉNAGEMENTS SOLLICITÉS

TEMPS OU ESPACE

1 - Temps majoré

1.1 - Epreuves écrites

☐ 1.1.1 - un tiers-temps (1/3)
☐ 1.1.2 - temps supérieur pour situation exceptionnelle
☐ 1.1.3 - temps inférieur au tiers-temps [Cliquez pour afficher les sous-menus](#)

1.2 - Epreuves orales

☐ 1.2.1 - un tiers-temps (1/3)
☐ 1.2.2 - temps supérieur pour situation exceptionnelle
☐ 1.2.3 - temps inférieur au tiers-temps [Cliquez pour afficher les sous-menus](#)

1.3 - Préparation des épreuves orales

☐ 1.3.1 - un tiers-temps (1/3)
☐ 1.3.2 - temps supérieur pour situation exceptionnelle
☐ 1.3.3 - temps inférieur au tiers-temps [Cliquez pour afficher les sous-menus](#)

1.4 - Epreuves pratiques

☐ 1.4.1 - un tiers-temps (1/3)
☐ 1.4.2 - temps supérieur pour situation exceptionnelle
☐ 1.4.3 - temps inférieur au tiers-temps [Cliquez pour afficher les sous-menus](#)

1.5 - Préparation des épreuves pratiques

☐ 1.5.1 - un tiers-temps (1/3)

2 - Pause
 Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.

☐ 2.1 - temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes
☐ 2.2 - temps compensatoire pour soins
☐ 2.3 - possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire
☐ 2.4 - possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)
☐ 2.5 - possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers temps

Table des matières

- Examen
- Identité
 - Représentant légal
 - Etablissement
- Aménagements sollicités**
 - temps ou espace
 - aménagements techniques
 - aides humaines
 - adaptations et dispenses
 - étalement d'épreuves ou conservation de notes

Il est demandé au candidat de joindre son dispositif (PAP/PAI/PPS) et tous les bilans ou les documents à caractère médical ou paramédical justifiant de ses troubles ou difficultés, utiles à l'étude du dossier par le médecin.

6. Suivi de la demande d'aménagements :

Le récapitulatif de la demande d'aménagements est envoyé par mail au candidat et à son représentant légal si le candidat est mineur.

Je peux suivre l'état d'avancement de sa demande en cliquant sur le bouton « **MES DEMANDES** ».

ACADÉMIE DE NANCY-METZ
Lycée
Jean
Ferry

INLUSCOL

+ NOUVELLE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS

MES DEMANDES

CHRISTELLE SIMEUR

MES DEMANDES D'AMÉNAGEMENTS EFFECTUÉES

Recherche par date, examen, série, spécialité ou statut

Afficher 10 demandes

Date demande	Examen	Serie / Spécialité	Aménagements sollicités	Statut	Actions
24/06/2026 à 17:41	Certificat d'aptitude professionnelle	Accompagnant éducatif petite enfance	1	En attente de retour du candidat	   
24/06/2026 à 10:58	Brevet de technicien supérieur	Assistance technique d'ingénieur	3	Demande créée	   
24/06/2026 à 10:55	Baccalauréat professionnel	AÉRONAUTIQUE option Avionique	2	Traitée autorité administrative	   
23/06/2026 à 15:52	Baccalauréat professionnel	MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	1	Traitée équipe pédagogique (simplifiée)	   
19/02/2026 à 11:39	Certification en langue		2	Demande en cours de création	   

Affichage de 1 à 5 de 5 demandes

1

Légende :

- Demande créée** : créée par le candidat ou son représentant légal - en attente de traitement
- Traitée équipe pédagogique** : traitée par l'équipe pédagogique - en attente de l'avis du médecin
- Traitée médecin** : traitée par le médecin - en attente de la décision de l'autorité administrative
- Traitée autorité administrative** : traitée par l'autorité administrative - décision finale
- Demande annulée** : annulée par le candidat ou son représentant légal
- Traitée équipe pédagogique (simplifiée)** : traitée par l'équipe pédagogique - en attente de la décision de l'autorité administrative
- Demande en cours de création** : demande en cours de création par le candidat
- Traitements en cours par l'équipe pédagogique** : traitements en cours par l'équipe pédagogique
- En attente de retour du candidat** : en attente de retour du candidat
- Traitée par le secrétariat médical** : dossier vérifié par le secrétariat médical

Je peux cliquer sur les pictogrammes « Actions » à droite de la demande pour :



Consulter le détail de ma demande.



Télécharger le détail de ma demande en PDF.



Modifier ma demande (dans la période d'ouverture de la campagne). Attention, je ne peux pas modifier l'examen concerné par la demande.



Supprimer ma demande.